

## Projet de parc éolien de la Côte-de-Beaupré dans la MRC de La Côte-de-Beaupré

### Compte rendu de la 1<sup>ère</sup> séance de médiation avec les requérants et le promoteur

**Lieu :** Garage municipal, 4070 avenue Royale, Saint-Ferréol-les-Neiges

**Date et heure :** le 23 janvier 2014, à 13 h

#### **Participants**

##### **Requérants**

M. Gaétan Blouin

M<sup>me</sup> Lise Blouin

M. Éric Morency

M. Denis Richard

Absente :

Mme Isabelle Lessard

##### **Accompagnés de**

M. Francis Flynn

##### **Promoteur (Éoliennes Côte-de-Beaupré S.E.C)**

M<sup>me</sup> Marie-Pierre Morel

*Chargée de projets – Boralex*

M. Jacques Pichette

*Conseiller spécial à la MRC de la Côte-de-Beaupré*

M. Hugues Girardin

*Vice-Président, Développement – Boralex*

M. Michel Bélanger,

*Directeur général –  
MRC de la Côte de Beaupré*

##### **Bureau d'audiences publiques sur l'environnement**

M<sup>me</sup> Anne-Marie Parent

*Commissaire responsable de*

*l'enquête et de la médiation*

M. Karim Chami

*Analyste*

M<sup>me</sup> Renée Poliquin

*Coordonnatrice*

#### **1. Mot de bienvenue et présentations**

La séance débute à 13 h par le mot de bienvenue de Mme Parent qui invite les participants à se présenter. Elle mentionne au promoteur, qu'à l'exception de M. Flynn, les requérants et Mme Isabelle Lessard, absente à la rencontre, sont signataires de demandes d'audience publique au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. Avant le début de la séance, ce dernier, membre du comité des riverains et du comité de suivi des projets de parcs éoliens sur la Côte-de-Beaupré, a présenté à la commissaire une lettre signée par l'ensemble des requérants le désignant comme « personne faisant partie de la négociation dans le cadre du processus de médiation ». Pour leur part, les requérants se présentent également comme représentants non désignés officiellement des résidents respectifs des artères qu'ils habitent, soit le rang Saint-Antoine et l'avenue royale à Saint-Ferréol-les-Neiges.

#### **2. Exposé des nuisances subies par les requérants**

Projet de **parc éolien de la Côte-de-Beaupré**  
**dans la MRC de La Côte-de-Beaupré**

**Compte rendu** 1<sup>ère</sup> séance de médiation

Page 1 de 3

Projet de parc éolien de la Côte-de-Beaupré dans la MRC de La Côte-de-Beaupré

MM. Blouin, Richard et Morency exposent tour à tour les nuisances qu'ils subissent reliées à la forte augmentation du transport depuis le début des travaux du parc éolien *Seigneurie de Beaupré 2 et 3*, en 2011 : bruit de 4h30 du matin jusqu'à parfois 22h, poussière et dégradation de la sécurité routière à proximité de leurs résidences. De plus, alors qu'il ne devait se faire que les jours de semaine et en raison de l'accroissement du nombre de travailleurs et des composantes à transporter, le transport s'est poursuivi les fins de semaine, au printemps et à l'été 2013. M. Blouin rappelle également que les nombreuses plaintes transmises à Boralex n'ont reçu aucun écho. Selon les requérants, environ 30 à 40 % des travailleurs empruntent le chemin d'accès désigné pour se rendre sur le site du projet qui comprend la route 138, le rang Saint-Léon, un tronçon du rang Saint-Antoine et le chemin Abitibi-Price, le reste empruntant les artères locales notamment l'avenue Royale, le rang Sainte-Marie ainsi que la portion non désignée du rang Saint-Antoine. Ils aspirent unanimement que cessent ces nuisances lors de la construction du projet de parc éolien de la Côte-de-Beaupré.

### 3. Discussion

Les résidants indiquent que, dans le cadre de cette médiation, ils ne recherchent pas de compensation financière. Ils considèrent que seul un nouveau chemin d'accès au chantier qui serait aménagé assez loin pour rétablir la quiétude dans leurs secteurs respectifs et qui ne transférerait pas le problème à d'autres résidants, serait une solution acceptable. Celui-ci éviterait donc les rangs Saint-Antoine, Saint-Léon et Sainte-Marie, ainsi que les tronçons de l'Avenue Royale situés dans les municipalités de Saint-Ferréol-les-Neiges et Saint-Tite-des-Caps. Ils excluent des solutions envisageables la route qui traverse les deux carrières à proximité de la portion du rang Saint-Antoine incluse dans le chemin d'accès actuel ainsi que le chemin des Beaudouin, situé au nord-ouest. Bien qu'ils aient proposé à Boralex de considérer ces deux voies pour aménager des chemins d'accès de remplacement par le passé et considérant que les nuisances s'étendent bien au-delà du chemin d'accès désigné initialement, ils ne les considèrent plus comme des options viables. Pour eux, le chemin d'accès de remplacement doit prendre naissance sur la route 138 ou la route 175 et rejoindre le site du projet situé sur les terres de la Seigneurie de la Côte-de-Beaupré en suivant un tracé qui éviterait les résidences. Le premier passerait au nord-ouest du chemin des Beaudouin et nécessiterait la traversée de deux cours d'eau dont la rivière Sainte-Anne. Le second traverserait la forêt Montmorency et la Rivière des Neiges. Afin de maintenir les retombées économiques que générerait la construction d'un nouveau chemin d'accès dans la MRC de la Côte-de-Beaupré, M. Flynn propose de privilégier un accès à partir de la route 138.

Ouverts à apporter les solutions appropriées à la problématique de transport présentée par les requérants, M<sup>me</sup> Morel et M. Girardin de Boralex demandent des clarifications pour identifier notamment quel type de transport pose le plus problème, celui des travailleurs ou celui des composantes d'éolienne. Leur objectif est d'évaluer dans quelle mesure les requérants seraient prêts à accepter l'acheminement des composantes d'éolienne les plus pesantes, tels que les transformateurs, en utilisant le chemin actuel qui passe devant les résidences de la majorité des requérants. Cela a une incidence directe sur le choix du tracé et sur la capacité portante du ou des ponts à construire pour franchir le ou les cours d'eau. Les requérants se montrent réceptifs à cette éventualité à condition que cela ne représente que quelques voyages annuellement. Ils demandent donc à Boralex d'évaluer le nombre de transports prévu pour ce type de pièces pour le projet de parc éolien de la Côte-de-Beaupré.

---

Projet de **parc éolien de la Côte-de-Beaupré**  
**dans la MRC de La Côte-de-Beaupré**

M. Girardin demande un délai pour soumettre l'ensemble des éléments colligés au cours de la séance à ses ingénieurs afin qu'ils puissent identifier les chemins de remplacement les plus simples, les plus rapides et les moins coûteux à réaliser. Il s'engage à évaluer le nombre de transports requis pour les composantes les plus pesantes prévu pour le présent projet dans l'optique de réduire, voire d'éliminer ce type de transport sur le tronçon rang Saint-Antoine utilisé actuellement. Les requérants demandent que les propositions qui leur seront présentées soient accompagnées d'un échéancier de réalisation.

Pour conclure, Mme Morel fait un rappel des objectifs que le chemin d'accès devrait atteindre :

1. Prendre naissance sur la route 138 ou la route 175
2. Éviter la circulation liée à la construction des parcs éoliens sur :
  - a. Le rang Saint-Antoine
  - b. Le rang Sainte-Marie
  - c. Le rang Saint-Léon
  - d. L'avenue Royale (Saint-Ferréol-les-Neiges et Saint-Tite-des-Caps)
3. Être approuvé par les autorités compétentes (MDDEFP, ACÉE, etc.)
4. Être approuvé par le ministère des Transports du Québec, notamment le raccordement à la route 138 ou à la route 175
5. Éviter les travaux en milieu hydrique pour la construction du pont qu'il comprend
6. Obtenir l'approbation de tous les riverains du nouvel accès

#### 4. Clôture

L'ensemble des participants conviennent que la prochaine séance se tiendra le mercredi 29 janvier 2014 à 14 h 00. La séance prend fin à 15 h 30.

<b>Compte rendu fait le 27 janvier 2014</b>	<b>Préparé par :</b>	<b>Karim Chami</b>
	<b>Validé par :</b>	<b>Anne-Marie Parent</b>